

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Harmofulgur 10.10.10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

2.3 Autres dangers

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement No. INDEX	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Dihydrogéoortho- phosphate de potassium	7778-77-0 231-913-4 01-2119490224-41-0017	-	-	>= 10 - <= 25
Urée	57-13-6 200-315-5 01-2119463277-33-XXXX	-	-	>= 10 - <= 20

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Ce produit n'est pas inflammable.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche. Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques (Ammoniac...).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

Informations supplémentaires : Conteneurs en polyéthylène. Acier inoxydable

Température de stockage : 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL : Aucune donnée disponible.

PNEC : Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre à gaz EN 141 type B (gaz/vapeurs de composés inorganiques).

Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Épaisseur du gant: 0,7 mm.
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection : Chloroprène. Épaisseur du gant: 0,5 mm.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: spécifique du produit
Odeur	: caractéristique
pH	: env. 6,7, 20 °C
Point/intervalle de fusion	: env. 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Densité	: env. 1,22 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Décomposition thermique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Propriétés explosives	: Non-explosif

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de toute contamination.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts. Métaux. Nitrates. Nitrites.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ammoniac

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le mélange en solution n'irrite pas la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun à notre connaissance.

Composants:

Dihydrogénéorthophosphate de potassium :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 4.000 mg/kg, rat
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 4.000 mg/kg, rat
-

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour le poisson : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit :

- Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

- Evaluation : Non applicable.
-

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Harmofulgur 10.10.10

Référence : FDS_491_N
Version: 2013-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 02/12/2013
Remplace les éditions précédentes

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n°453/2010.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.